

La politique balkanique de la France au cours du XX^{ème} siècle

Jean Catsiapis*

ABSTRACT

Throughout the twentieth century, French policy in the Balkans was based on a large and strong Serbia in an effort to limit the influence of Austria and Hungary, ally of France's main enemy, Germany. Greece was the second pillar of the French policy. In fact the French had been 'monitoring' Greece since the Treaty of London, signed May 7, 1832. However, in the last decade of the twentieth century, Paris had to accept the disintegration of Yugoslavia plus the fact that France now exercised a mere economic rather than political influence on Greece. Moreover that influence depends on the overall economic climate.

RÉSUMÉ

Au début du XX^{ème} siècle la politique balkanique de la France se fonde sur une Serbie grande et forte afin de pouvoir limiter l'influence de l'Autriche-Hongrie, alliée de son principal ennemi, l'Allemagne. La Grèce est le second pilier de cette politique, les Français disposant d'un droit de contrôle et de surveillance sur ce pays depuis le traité de Londres du 7 mai 1832. La France dans la dernière décennie du XX^{ème} siècle a dû se résigner à la désintégration de la Yougoslavie et n'exerce plus en Grèce qu'une simple influence plus d'ordre économique que politique, et qui est soumise aux aléas de la conjoncture.

Y a t-il une politique balkanique de la France ? La question mérite d'être posée puisque la France, géographiquement, n'appartient pas à l'Europe balkanique et ne possède d'intérêts spécifiques dans aucun des pays relevant de cet ensemble.

Le fait est qu'au début du XX^{ème} siècle, la France, qui était alors une grande puissance, présente sur de nombreux continents, ne pouvait se désintéresser de la situation dans les Balkans. La première guerre mondiale, dont la France est un acteur majeur, éclate, après l'assassinat à Sarajevo le 28 juin 1914, de l'archiduc héritier d'Autriche, François Ferdinand et de sa femme.

* Université de Paris X

Pour comprendre cet engagement de la France dans ce conflit il convient de rappeler brièvement, les grands axes de sa diplomatie au début du XX^{ème} siècle. Sortie considérablement affaiblie de la guerre de 1870 contre la Prusse, qui va lui faire perdre deux importantes provinces, l'Alsace et la Lorraine, la France va s'efforcer de rompre son isolement diplomatique par un rapprochement avec de grandes puissances. Elle va d'abord se lier avec la Russie, par une convention militaire du 17 août 1892, mise en vigueur en 1894. Puis est établie, après des siècles de rivalité avec la Grande Bretagne, l'entente cordiale franco-britannique. On parlera alors de Triple Entente pour désigner l'alliance non formelle de la France, de la Grande Bretagne et de la Russie. Enfin, en 1902 l'Italie, malgré son appartenance à la Triple Alliance ou Triplice, qui l'unit à l'Allemagne et l'Autriche, promet à la France sa neutralité en cas de guerre franco-allemande.

Il convient aussi d'indiquer que la France comme la Russie et la Grande Bretagne est « puissance protectrice » de la Grèce depuis que ce pays est devenu indépendant en 1830.

Au total la France se trouve impliquée dans les Balkans puisqu'elle possède des droits sur la Grèce et parce qu'elle est liée à la Russie, qui, elle même, à travers sa protection de la Serbie, affiche la volonté d'exercer une influence dans cette région. On doit aussi souligner le poids des intérêts économiques français en Grèce et en Serbie¹, qui explique la politique balkanique de la France au début du XX^{ème} siècle.

Si on veut tracer les grandes lignes de la politique balkanique de la France au XX^{ème} siècle, en la limitant principalement dans cette étude à la Yougoslavie et à la Grèce, on peut dire que Paris a eu pour ambition jusqu'au début des années quatre-vingt dix de favoriser l'unité yougoslave et de limiter, au contraire, par crainte d'un expansionnisme de l'hellénisme, les efforts d'Athènes à réunir sous son autorité tous les territoires dont la majorité de la population est d'origine grecque. C'est seulement durant la dernière décennie du XX^{ème} siècle, que la France, devenue puissance moyenne, a dû se résigner à la désintégration de la Yougoslavie et au renoncement de tout interventionnisme d'ordre politique dans les affaires de la Grèce.

I. Le soutien de la France à la « Grande Serbie » et à la Yougoslavie

1. La France et la politique de « Grande Serbie »

L'idée de « Grande Serbie » a été développée par Hija Garasanin (1812-1874) dans *l'Esquisse*, projet publié en 1844 et qui visait à permettre à la Serbie l'unification des Slaves du Sud par le contrôle de territoires formés aujourd'hui par le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine et le nord de l'Albanie. Puis le roi de Serbie, Pierre 1^{er}, développe en 1903 l'idée d'une « Grande Serbie », qui engloberait tous les Slaves du Sud, Bosniaques et Croates compris. L'Autriche-Hongrie, qui administre depuis le Congrès de Berlin de 1878 la Bosnie Herzégovine, décide l'annexion de ce territoire, en 1908, et entame contre la Serbie une guerre économique .

La France, lors de la crise bosniaque de 1908-1909 fait savoir qu'elle n'acceptera en aucun cas de se battre pour soutenir la politique panslave de la Russie et les ambitions nationales de la Serbie. Mais les guerres balkaniques de 1912-1913, au cours desquelles l'armée serbe utilise du matériel français, puis l'assassinat de l'archiduc François Ferdinand vont progressivement amener la France à soutenir la cause de la Serbie. Paris, en juillet 1914, à l'occasion de la visite du président Raymond Poincaré en Russie va ainsi décider d'épouser les positions de ce pays, qui par tradition et par intérêt ne peut laisser la Serbie se faire écraser par l'Autriche-Hongrie et admettre que cet Etat devienne la puissance prépondérante dans les Balkans. Le chef de l'Etat français, tout en conseillant la modération aux Russes, indique clairement que la France exécutera les obligations de son alliance avec St Petersburg.

Pour comprendre cette adhésion implicite de la France au projet de « Grande Serbie » il faut évoquer d'une part le soutien des intellectuels français à ce dessein et d'autre part l'intérêt de Paris à la constitution d'un puissant Etat serbe.

Les événements de Sarajevo de juin 1914 vont, en effet, donner à la France l'occasion de faire renaître la question d'Alsace-Lorraine et de se débarrasser du militarisme prussien. La communauté de destin de la France et de la « Grande Serbie » est ainsi évoquée par Albert Malet,

professeur au lycée Louis le Grand et ancien précepteur du prince Alexandre de Serbie :

« Les intérêts de la Serbie sont les nôtres parce qu'une « Grande Serbie » au sud de l'Autriche-Hongrie sera dans la paix comme dans la guerre un allié naturel ajoutant sa force et à celle de la Russie et de la France² ».

Ainsi la création d'un fort Etat serbe ne peut que servir les efforts français visant à contenir la puissance de l'Autriche-Hongrie, alliée de l'Allemagne.

L'entrée en guerre de la France aux côtés de la Serbie va être soutenue par nombre d'écrivains et d'universitaires. Entre 1914 et 1918 il y a eu de nombreuses publications en faveur de la Serbie. Dans son ouvrage « la Grande Serbie »³, Ernest Denis (1849-1921), grand spécialiste des études slaves en France écrit :

« Nous voudrions expliquer aux Français, qui aiment la Serbie sans savoir pourquoi, que leur affection ne se trompe pas et leur montrer les raisons des succès qui ont étonné le monde et de l'héroïsme qui a excité l'enthousiasme universel. La Serbie est le pays le plus francophile du monde ».

Comme on le dira plus loin le soutien de la France à la Serbie contraindra la Grèce à subir la violation de sa neutralité au début de la première guerre mondiale en acceptant d'accueillir sur son territoire, fin 1915, l'armée serbe en déroute, puis à s'engager, elle-même, en juin 1917, dans ce conflit.

2. La France et la création de la Yougoslavie

Le 1^{er} décembre 1918, le régent Alexandre, proclame la création du royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes, (SHS), qui en 1929, après un coup d'Etat militaire fut baptisé royaume de Yougoslavie.

La France, lors de cette création a adopté une attitude ambiguë. Alors que Paris, tout au long de la guerre a accordé à la Serbie un

soutien militaire considérable, les Serbes trouvaient peu d'écho auprès des autorités françaises à leurs aspirations d'unification des Slaves du sud. A vrai dire il y avait au sein des diplomates français deux tendances. D'un côté, Louis Fontenay, ministre de France auprès du gouvernement serbe et de l'autre, au Quai d'Orsay, le ministre des affaires étrangères Pichon assisté de l'influent Philippe Berthelot, directeur des affaires politiques et commerciales⁴.

Fontenay, profondément germanophobe était un partisan résolu de l'unité des slaves du sud sous la direction de la Serbie. Il était ainsi partisan de la création d'une grande Yougoslavie dans laquelle l'élément serbe et l'armée serbe seraient dominants, ce qui permettrait, selon ses télégrammes adressés à Paris en septembre et octobre 1918, de faire du nouvel Etat un allié politique et militaire de la France pour barrer au « germanisme » le chemin des Balkans.

La direction du Quai d'Orsay, pour sa part ne souhaitait pas prendre position dans les querelles entre peuples yougoslaves et se prononcer avant la conclusion des travaux de la Conférence de la paix. Cette Conférence, qui s'ouvrit à Paris le 18 janvier 1919 mit quelque temps à s'intéresser aux questions yougoslaves, retenue par la gestation de la Société des nations et la préparation du traité avec l'Allemagne. Au mois d'avril c'est le Président Wilson, qui plaida lui-même pour la reconnaissance du royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes, que son pays avait reconnu le premier dès le 16 février. Clemenceau et Lloyd George firent savoir qu'il fallait attendre en raison de l'absence des Italiens, qui avaient quitté la Conférence pour protester contre la proposition de Wilson. Finalement la Grande Bretagne reconnut le royaume le 1^{er} juin et la France fit de même le 5 juin.

La tardive reconnaissance par la France du royaume SHS montre simplement que les autorités françaises sont en faveur de l'unité yougoslave mais redoutent la toute puissance des Serbes sur les autres nations, qui forment le nouveau royaume. Les réticences françaises, vont être renforcées, quelques années plus tard, par « la politique de centralisation excessive, d'unitarisme maladroit et tracassier, qui ne respecte même pas la liberté religieuse », ainsi que l'écrit le 15 avril 1923, René Pinon, le chroniqueur diplomatique de la Revue des deux

Mondes. Celui-ci, dans son article, exprime son irritation à l'égard du comportement des Serbes depuis la fin de la guerre :

« Ceux qui, comme les Français, ont été, de tout temps, leurs amis et, pendant la Grande guerre, leurs alliés, ont le droit de leur dire, au moment où ils risquent de compromettre les résultats de la victoire, que le temps ne respecte que les œuvres auxquelles il collabore et que l'unité yougoslave n'a pas été faite seulement par la force des armes serbes, mais aussi par l'adhésion spontanée des peuples et par le concours des Alliés. »

La France, qui pensait avoir trouver dans l'entre deux guerres dans le royaume yougoslave un rôle de résistance à l'est de l'Allemagne susceptible de bloquer toute poussée de ce pays, sera fortement déçue par Belgrade dont la vision géopolitique est entièrement tournée vers les Balkans et n'éprouve qu'un intérêt mineur pour les problèmes d'Europe centrale. Les Français qui multiplient les traités d'amitié, d'assistance et d'arbitrage avec de nombreux pays balkaniques et d'Europe centrale, et notamment avec le royaume SHS, le 11 novembre 1927, afin de ceinturer l'Allemagne sont déçus par la Yougoslavie, qui poursuit une politique adriatique et balkanique, qui ne répond pas à leurs souhaits. Le pacte balkanique, signé à Athènes le 9 février 1934 entre la Yougoslavie, la Roumanie, la Grèce et la Turquie ne rentre pas directement dans le jeu de la France.

Au demeurant la politique menée par Paris n'est pas exempte d'incohérence. D'une part la France met en place une politique de défense de repliement, avec la ligne « Maginot » achevée en 1925, d'autre part elle mène une diplomatie active, qui supposait au contraire une politique de défense « offensive » afin de porter secours aux nombreux pays auxquels elle était liée par des accords d'assistance.

Loin d'être un pion de Paris face à Berlin, Belgrade va se tourner vers l'Allemagne pour y chercher un contrepoids à la pression qu'elle subit de Rome. La nomination en juin 1935, par le prince Paul, Régent du royaume yougoslave, de Milan Stojadinovic, partisan d'un rapprochement avec l'Allemagne et l'Italie, comme Président du

Conseil, marque une étape importante dans la dégradation des relations entre Paris et Belgrade.

La deuxième Yougoslavie, Etat socialiste, est proclamée le 29 novembre 1945. Cette Yougoslavie a été créée par Tito, d'origine croate, qui préconisait « une Yougoslavie forte avec une Serbie faible ». De Gaulle, ami de Mihajlovic, chef des Tcheniks, Serbes nationalistes, que fait abattre Tito, le 17 juillet 1946, ne pardonna pas à celui-ci cette exécution et ne se rendra jamais en Yougoslavie. La France ne sera donc pas dans son ensemble favorable, à l'origine, à cette nouvelle Yougoslavie, jugée comme trop proche de Moscou et qui, au début de la guerre civile grecque, servira de base aux forces rebelles au gouvernement d'Athènes.

Mais la rupture Staline-Tito en 1948 est accueillie favorablement à Paris, qui rejoindra Washington pour aider les Yougoslaves. La politique d'hostilité aux blocs pratiquée par Belgrade est aussi appréciée par Paris, qui toutefois va déplorer durant la guerre d'Algérie (1954-1962) le soutien affiché par Tito aux indépendantistes⁵. C'est seulement avec la visite en Yougoslavie, en décembre 1976, de V. Giscard d'Estaing, premier président de la République à se rendre en Yougoslavie, que sur le plan politique va se produire un véritable dégel des relations franco-yougoslaves. Sur le plan économique les relations entre les deux pays vont rester à un niveau faible, la primauté sur le marché yougoslave étant détenue par l'Allemagne.

A vrai dire l'image de marque de la Yougoslavie en France va durablement être constituée par la politique d'autogestion mise en place par Tito, qui a provoqué chez certains intellectuels parisiens et au sein d'une large frange de la classe politique française un enthousiasme certain. Ainsi Michel Rocard, dirigeant du PSU, préface, en 1973, le livre de Milojkovic « L'autogestion à l'épreuve » où celui-là affirme que la réforme constitutionnelle yougoslave de 1963 consacre « le droit d'autogestion des travailleurs, droit fondamental, qui est la marque de cette dignité, de la possibilité, qui est reconnue à chacun de peser sur le destin, qui lui est fait »⁶.

II. L'interventionnisme de la France en Grèce

Les Grecs reconnaissent la part de la France dans la conquête de leur indépendance. Le philhellénisme, qui au début du XIX^{ème} siècle, imprègne les intellectuels et artistes français conduit Paris à soutenir la cause de la Grèce, qui souhaite se libérer du joug ottoman. La France participe notamment à la bataille navale de Navarin (20 octobre 1827), qui se termine par l'écrasement de la flotte turco-égyptienne.

L'indépendance de la Grèce, qui intervient en 1830, n'est pas toutefois totale, puisque celle-ci est soumise par le traité de Londres du 7 mai 1832 à « la protection » de trois puissances, la Grande Bretagne, la France et la Russie. Cette protection va se traduire par un véritable droit d'ingérence de ces puissances dans la vie politique intérieure grecque et aussi par un droit de contrôle et de surveillance de la politique étrangère de la Grèce.

La France va ainsi se comporter en véritable puissance tutélaire sur la Grèce jusque dans les années vingt du vingtième siècle. Puis elle se limitera à exercer seulement sur les Grecs une influence, principalement d'ordre économique dans la période postérieure à la première guerre mondiale et qui s'achève avec l'adhésion de la Grèce, le 1er janvier 1981 aux Communautés européennes.

1. La France, puissance tutélaire de la Grèce

La France, tout comme la Grande Bretagne et la Russie va directement intervenir au cours du XIX^{ème} siècle sur la scène politique grecque. Il y a ainsi à Athènes un « parti français », qui joue un rôle politique important, à côté d'un « parti anglais » et d'un « parti russe ». La politique étrangère de la Grèce est aussi entièrement dépendante des puissances protectrices. On peut ainsi citer l'occupation du Pirée par la France et la Grande Bretagne en 1854, qui prévient une intervention grecque dans la guerre de Crimée.

C'est toutefois au XX^{ème} siècle avec la première guerre mondiale que la France va de façon brutale imposer ses choix politiques et diplomatiques à la Grèce, comme si ce pays faisait partie de son empire colonial.

Paris va d'abord violer la neutralité proclamée par Athènes dans la guerre, qui oppose la Triple Entente à la Triple Alliance, puis prendra l'initiative de détrôner, en 1917, le roi Constantin et l'obligera à participer à la guerre. La France, enfin, en 1921 avec l'accord Franklin-Bouillon-Ataturk, va poignarder dans le dos les Grecs d'Asie mineure et contribuera ainsi à la disparition de l'hellénisme de Turquie, plusieurs fois centenaire, avec l'émigration en Grèce en 1922 d'un million et demi d'Hellènes de cette région fuyant les massacres commis par les nationalistes turcs.

La Grèce était sortie épuisée des guerres balkaniques de 1912 et de 1913. La première guerre lui avait permis de récupérer la Crète, les îles septentrionales et orientales de la mer Egée, une partie de la Macédoine avec Salonique et l'Épire. La seconde guerre, qui se termine par le traité de Bucarest va attribuer à la Grèce la majeure partie de la Macédoine, le sud de l'Épire et les îles de la mer Egée à l'exception du Dodécanèse et d'Imbros et Ténédos.

La violation en 1915 de la neutralité grecque

Au cours de l'année 1915 la France et ses alliés décidèrent d'ouvrir un front dans les Balkans. A Athènes le roi Constantin, beau frère de l'Empereur d'Allemagne Guillaume II, est partisan de la neutralité de son pays et se heurte au Premier ministre Eleuthérios Venizélos, qui préconise la participation de l'armée grecque aux côtés de l'Entente. Le 5 octobre le débarquement des troupes franco-britanniques à Thessalonique malgré l'opposition du roi de Grèce provoque la chute de Venizélos. Le comportement de la France fut dénoncé par les puissances centrales, qui accusèrent Paris de violation de la neutralité grecque mais aussi par une partie de la population hellène indignée des bavures commises par les militaires français⁷. L'armée de la Serbie,

alliée de la France en pleine déroute a été installée par celle-ci à Corfou en décembre 1915, contre la volonté d'Athènes.

Le refus de la Grèce de participer à la guerre entraîna en juin 1916 son blocus par les Anglais et les Français. Deux mois plus tard se forme à Thessalonique un « Comité grec de défense nationale », soutenu par le général français Sarrail⁸ et en octobre Venizélos débarque dans cette ville pour y former un gouvernement provisoire reconnu de facto par les Alliés.

La mission Jonnart et l'entrée en guerre de la Grèce de 1917

La pression de l'Entente sur la Grèce va s'accroître après l'entrée en guerre des États-Unis en avril 1917. La France a ainsi le projet de faire avaliser par la Grande Bretagne et la Russie son projet de faire abdiquer le roi Constantin et de faire revenir officiellement au pouvoir Venizélos. À vrai dire Paris arrache aux Anglais le principe de l'éloignement de Constantin, certains dirigeants politiques à Londres n'étant pas partisans d'une abdication de ce roi, compte tenu des liens de parenté entre les monarques de Grande Bretagne et de Grèce et obtient des Russes, secoués par leur Révolution de février plus une tolérance qu'un accord formel au projet d'un changement politique à Athènes. C'est Charles Jonnart, ancien ministre des affaires étrangères, qui sera chargé de mener à bien au nom des Puissances protectrices l'exécution de ce projet.

Arrivé à Athènes en juin 1917, Jonnart adresse un ultimatum au président du Conseil Zaïmis et exige de lui l'abdication du roi Constantin, non pas en faveur de son fils aîné, considéré comme germanophile, mais au bénéfice de son fils cadet Alexandre, plus proche de l'Entente. Cet ultimatum était assorti d'une menace, qui donne la mesure de la politique de la canonnière que Jonnart était prêt à appliquer :

« Arras, la capitale de mon pays d'origine, a été rasée par les Allemands, j'irais, s'il était besoin, jusqu'à faire d'Athènes une nouvelle Arras »⁹.

Le gouvernement Zaïmis se soumet à cet ultimatum et obtient l'abdication de Constantin, auquel succède effectivement Alexandre. Pour expliquer la brutalité de cette politique du Quai d'Orsay à l'égard de la Grèce, on peut supposer que Paris a estimé que le Protectorat de la France sur ce pays devait être considéré comme étant de la même nature que les Protectorats exercés par la République française sur le Maroc ou la Tunisie, deux Etats souverains mais soumis à une tutelle de type colonial. A cet égard il convient de rappeler que Jonnart avait exercé les fonctions de Gouverneur général de l'Algérie de 1900 à 1911 et avait l'expérience de l'exercice de l'autorité à l'égard des peuples soumis à la domination de la France.

Devenu le 27 juin chef du gouvernement d'Athènes, Venizélos déclare immédiatement la guerre aux puissances centrales. Il convient ici de rappeler que celui-ci, avant 1917, avait été financé tant par la France et l'Angleterre ainsi que par Sir Basile Zaharoff, financier et homme d'affaires d'origine grecque, ami de Lloyd George et de Clemenceau¹⁰.

La France, pour obtenir l'entrée en guerre de la Grèce avait installé à Athènes un service de propagande, qui comprenait notamment M. Fougères, le Directeur de l'Ecole archéologique française¹¹. Ce service travaillait en liaison avec Venizélos, en qui la France n'avait pas une confiance absolue. Ce qui explique que les services de renseignements français, pour connaître avec certitude les comportements de l'homme politique crétois avaient pris l'habitude d'ouvrir régulièrement la correspondance adressée par ses collaborateurs à des membres de leurs familles ou à leurs amis vivant en France. C'est ainsi que les lettres d'Antoine Vlasto, secrétaire de Venizélos adressées à son frère et à sa mère vivant à Marseille ou reçues par lui de ceux-ci ou de John Metaxas, préfet de Vedena, important Venizéliste, envoyées à son épouse demeurant également à Marseille étaient systématiquement ouvertes par la « Commission de contrôle postal »¹².

L'armée française avait le caractère d'une armée d'occupation, n'hésitant pas à piller des ouvres d'art ou objets précieux. C'est ainsi que pour satisfaire la Roumanie, le capitaine Six, commandant du

détachement franco-russe du Mont Athos s'est emparé par la force, le 8 mars 1917, du drapeau du prince roumain Etienne conservé au monastère bulgare de Zographe¹³. En 1931 le gouvernement grec a réclamé la restitution à la Roumanie de l'objet dérobé plongeant dans un profond embarras le gouvernement dont l'intervention était souhaitée par Athènes. Ce drapeau, conservé au Musée de l'armée à Bucarest n'a toujours pas été rendu à la Grèce.

L'effort grec à la guerre fut considérable puisque l'armée hellénique a été portée à quinze divisions, dont onze ont été engagées sur le front de Thessalonique, à côté de huit divisions françaises, six serbes, quatre anglaises et une italienne. Les forces armées grecques ont ainsi participé à l'offensive de l'armée d'Orient de l'automne 1918 et ont contribué à l'armistice bulgare du 29 septembre.

Le 11 novembre 1918 intervient l'armistice avec l'Allemagne. De fait les Grecs, en guerre presque ininterrompue depuis sept ans dans les Balkans ont eu quarante cinq mille tués et disposent en 1918 à la fin du conflit mondial d'une économie en ruine et ont connu la famine.

A la Conférence de la paix, en 1919, Venizélos a défendu avec brio les thèses de la Grèce. Mais il s'est heurté à la méfiance des Italiens, qui réclamaient pour eux une Albanie vassalisée l'Épire du nord, les îles du Dodécannèse et la région de Smyrne, qui leur avaient été promises par l'accord de St Jean de Maurienne en avril 1917. Il réussit à obtenir l'occupation de Smyrne et de sa région pour y protéger les populations helléniques menacées par les Turcs. Débarquées le 15 mai 1919 les troupes du Roi Alexandre sont accueillies avec enthousiasme par les neuf cent mille Grecs d'Asie mineure. Le traité de Sèvres du 10 août 1920, imposé à l'Empire ottoman a confirmé ces dispositions : la Grèce obtient la Thrace orientale, sauf Constantinople et la région de Smyrne qu'elle pourrait annexer au bout de cinq années si la population le désirait.

Mais l'application du traité de Sèvres ne fut pas mise en œuvre en raison de l'attitude de l'Italie et de la France. Les Italiens, sont mécontents d'avoir été lésés par ce traité car ils souhaitaient prendre

pied dans la région de Smyrne à la place des Grecs. Et les Français, en conflit avec les Anglais en Syrie et en Méditerranée orientale vont alors décider de retirer leurs troupes d'Anatolie dans des conditions telles que les Grecs vont payer très cher les conséquences de la piteuse retraite de ceux, qui les avaient obligé à s'engager à leurs côtés dans la première guerre mondiale.

L'accord franco-turc du 20 octobre 1921

Pour comprendre le désengagement français il faut d'abord souligner que la France est sortie exsangue de la première guerre mondiale au cours de laquelle elle a perdu un million et demi d'hommes. Combattre en Anatolie pour obtenir l'application du traité de Sèvres semblait pour Paris une mission impossible à réaliser. Il faut ensuite indiquer que les Français se sont sentis ridiculisés lorsqu'à la suite de la mort de son fils Alexandre, le 25 octobre 1920, l'ex roi Constantin est remonté sur le trône de Grèce, alors qu'il en avait été chassé, trois ans auparavant – on l'a dit plus haut – par Jonnart. L'exaspération de la France est telle que Raymond Poincaré, l'ancien Président de la République écrit le 15 janvier 1921, dans la Revue des deux Mondes que la France pourrait accepter ce retour de Constantin, à condition de récupérer « les droits spéciaux de contrôle et de surveillance » vis à vis de la Grèce auxquels elle avait renoncé, avec le traité de Sèvres, qui abolit le système des Puissances protectrices (voir Annexe 4).

A vrai dire cette exaspération de Poincaré n'est que pure hypocrisie dans la mesure où bien avant la mort d'Alexandre, la France avait décidé de prendre le parti de la Turquie et d'abandonner la Grèce à son triste sort. Il suffit pour s'en convaincre de lire le rapport, en date du 20 juillet 1919, du Lieutenant-Colonel Mougin, Chef de la liaison française près le Ministre de la Guerre ottoman¹⁴, dans lequel il est écrit de façon cynique : « Il est évident que nous n'avons pas le moyen d'empêcher les Grecs d'être jetés à la mer, ce qu'ils ont d'ailleurs bien mérité ». L'auteur de ce rapport explique ainsi que l'intérêt de la France est le maintien d'une grande Turquie, soulignant par exemple

que les Turcs sont « le peuple le plus sympathique dans les Balkans et certainement le plus propre au physique comme au moral ». Livrant le fond de sa pensée Mougin indique la véritable motivation qui l'amène à suggérer que la France se rapproche de la Turquie en énumérant dans le détail les intérêts économiques français dans ce pays. Ainsi la France selon lui pourrait profiter de la défaite de l'Allemagne pour s'imposer sur le marché turc :

« L'Allemagne avait vu juste en visant au renforcement de la Turquie, que, pour notre part, nous abandonnions ; elle y supplantait notre influence. L'Allemagne vaincue nous devons reprendre notre place, celle que nous n'aurions pas dû perdre, elle qui justifie les plus belles espérances ».

Ceci étant dit on peut donc maintenant comprendre la portée de l'accord franco-turc de 1921 conclu par Franklin Bouillon avec les autorités d'Ankara et qui constitue un acte peu glorieux de la diplomatie française.

Henry Franklin Bouillon (1870-1937) ancien Ministre d'Etat, et Président de la Chambre des députés de la République française en 1921 s'est rendu à deux reprises à Angora (Ankara) au cours de cette année-ci à la demande du Quai d'Orsay afin de conclure un accord mettant fin à l'état de guerre entre la France et la Turquie. Un premier accord conclu le 9 mars est rejeté par l'Assemblée parlementaire d'Angora. Un second accord signé le 20 octobre, qui sera finalement approuvé par les deux parties, met officiellement fin aux hostilités entre Turcs et Français, qui retirent leurs troupes de Cilicie et abandonnent à ceux-ci leurs armes et munitions .

Les conditions étranges de la conclusion de l'accord Franklin-Bouillon-Ataturk ont été dénoncées par l'Angleterre, qui par une lettre du 5 novembre 1921 de Lord Curzon, le chef du Foreign Office, à l'Ambassadeur de France à Londres déclare à propos de ce traité franco-turc:

« Il apparaît que l'arrangement implique une reconnaissance formelle par la France de la grande assemblée nationale d'Angora en qualité de puissance souveraine en Turquie. S'il en était ainsi une paix

conclue avec Angora serait contraire à l'accord franco-britannique du 4 septembre 1914 et au pacte de Londres de novembre 1919 »¹⁵.

En d'autres termes Londres reproche à la France d'avoir conclu une paix séparée avec la Turquie et de reconnaître unilatéralement le pouvoir kémaliste. Le Président du Conseil français, Aristide Briand répond le 15 novembre à cette protestation des Britanniques :

« L'accord d'Angora ne constitue pas un traité de paix. Ce n'est qu'un arrangement de portée locale conclu avec un pouvoir qui n'est reconnu ni *de jure* ni *de facto*, mais qui a manifesté une autorité, un patriotisme et une loyauté propres à le faire considérer comme capable de tenir et de faire exécuter les engagements qu'il a contractés. D'une manière générale, si l'arrangement d'Angora eut constitué un traité de paix, il aurait dû suivant la constitution être soumis à la ratification du Parlement. Or il a été simplement approuvé par le gouvernement français et aucune ratification parlementaire n'a été sollicitée. »

On doit donc observer que le gouvernement français en parfait tartuffe qualifie « d'arrangement de portée locale » la convention signée par Franklin Bouillon, dont les effets seront dramatiques pour la Grèce, qui non seulement est abandonnée par la France, mais encore combattra les Kémalistes équipés d'armements français abandonnés par les troupes retirées de Cilicie¹⁷.

Au demeurant les diplomates français ont parfaitement conscience que le traité franco-turc constitue un accord honteux, notamment en ce qui concerne l'abandon des minorités chrétiennes, qui sont livrées ainsi à la vindicte des nationalistes de Turquie. Commentant l'article VI de cet accord, Alexandre Millerand alors Président de la République écrit dans ses papiers privés :

« Le texte signé à Angora présente un recul sur celui qui était proposé par nous :

- 1) La protection des minorités ne résulte pas d'un engagement contractuel vis à vis de la France. Le gouvernement d'Angora déclare seulement qu'il confirmera lui-même les droits reconnus aux minorités par le Pacte national.

2) La phrase finale suivante de l'article rédigé à Paris est supprimée : *de manière à assurer aux minorités une égalité absolue de droits de toute nature que possède la majorité de la population de l'empire ottoman.*

Il faut s'attendre à ce qu'on nous reproche ce recul, le texte auquel nous nous étions résignés étant bien loin de donner les garanties que l'Europe attend de nous »¹⁸.

Ce commentaire de Millerand était prophétique. En effet les Grecs au cours de l'été 1922 subirent de terribles défaites. Le 9 septembre 1922 Kemal entre à Smyrne. Des dizaines de milliers de Grecs et de nombreux Arméniens furent massacrés.

Le traité de Lausanne du 24 juillet 1923

Le traité de Lausanne, qui efface l'humiliation du Traité de Sèvres restitué à la Turquie la Thrace orientale avec Edirne, les îles de Imbros et Tenedos, et abolit le régime des Capitulations. Mais le plus grave est l'échange obligatoire des populations : un million trois cent mille Grecs doivent quitter la Turquie et quatre cent mille Turcs vivant en Grèce sont obligés de partir de ce pays. Lord Curzon a en vain plaidé à Lausanne le départ volontaire et non pas obligatoire de ces populations mais Ismet Pacha, dit İnönü fut intransigeant :

« C'est la leçon du siècle, la Turquie veut être épurée de tout élément étranger »¹⁹.

Ainsi celui, qui devait succéder à Kemal pour gouverner la Turquie, a été avec l'accord ou la tolérance des grandes puissances dont la France, le premier au XX^{ème} siècle à pratiquer l'épuration ethnique.

2. La France, puissance influente sur la Grèce

Les rapports franco-grecs dans l'entre deux guerres

La France après la première guerre mondiale est entrée sur le plan international comme interne dans une période de déclin²⁰. Privée de son pouvoir de puissance protectrice à l'égard de la Grèce elle exercera

seulement sur ce pays une influence certaine mais sans commune mesure avec celle qu'elle avait au XIX^{ème} siècle et durant les deux premières décennies du XX^{ème} siècle.

Il faut d'abord noter que les rapports franco-grecs vont être empoisonnés par les séquelles du traité de Lausanne, qui consacre, la désintégration de l'hellénisme d'Asie mineure, largement imputable selon les Grecs à l'attitude de la France de 1919 à 1922. Pendant longtemps Athènes va tenir rigueur de la surprenante campagne de haine à l'égard de Venizélos, développée dans les mois précédant la conclusion de ce traité par des journaux français comme *Le Matin* et *l'Homme Libre*, qui accusent celui-ci d'avoir mené une politique favorable à Berlin en autorisant le 6 août 1914 le ravitaillement de bateaux allemands au Pirée ou d'être un « soldat de Lloyd George », pour avoir suivi la politique anglaise en Asie mineure en 1920, qui devait aboutir à la catastrophe des Grecs en 1922²¹.

Des litiges d'ordre économique vont aussi se dresser entre la France et la Grèce, celle-ci ayant hérité de par le traité de Lausanne de contrats de concession accordées par la Turquie à des sociétés françaises dans des conditions qu'Athènes considère comme ne lui étant pas opposables²².

Durant l'entre-deux guerres c'est donc plus sur le plan économique que sur le plan politique ou diplomatique que la France peut jouer un rôle en Grèce. Mais ce rôle ne peut qu'être limité en raison de la faiblesse de l'économie française. On peut par exemple relever que les principales concessions sont accordées par Athènes à des groupes américains, anglais et belges, la France se heurtant à l'obstacle, ainsi que le relève en 1927 son Ambassadeur en Grèce, Clement-Simon²³, de sa propre réglementation sur la sortie de capitaux, handicapant ainsi les entreprises françaises désireuses d'investir dans ce pays.

Sur le plan diplomatique on doit relever la déclaration du 13 avril 1939 faite au nom du gouvernement français par Georges Bonnet, ministre des affaires étrangères, accordant l'assistance de la France en cas d'action menaçant l'indépendance de la Grèce²⁴. Cette déclaration de la France, complétée par une déclaration identique de la Grande Bretagne, n'a pas eu d'effet majeur à Athènes, compte tenu de

l'attitude défaitiste de ces deux pays face à Hitler que révèle l'accord de Munich de septembre 1938. Le fait est que la Grèce n'a pas eu l'opportunité de demander à Paris son assistance lorsqu'elle a été attaquée par l'Italie en octobre 1940 puisque la France, en pleine déroute, avait déjà elle-même conclu un armistice avec l'Allemagne, le 22 juin de cette même année.

La politique française à l'égard de la dictature militaire

La Grèce a connu un régime de dictature militaire du 21 avril 1967 au 23 juillet 1974. La politique française à l'égard de la Grèce pendant cette période n'a été ni celle de pays comme les Etats-Unis, qui manifestaient une bienveillance certaine envers un régime, farouchement anti-communiste, ni celle des états scandinaves ou des Pays-bas, ouvertement hostiles aux colonels grecs. Paris, durant les sept années de la dictature grecque a entretenu des rapports cordiaux avec Athènes tout en accordant l'hospitalité aux milliers de Grecs venus se réfugier en France pour ne pas avoir à subir un régime politique dirigé par une junte militaire.

Se référant à la doctrine diplomatique selon laquelle la France ne saurait s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat et reconnaît les Etats mais pas les gouvernements, le gouvernement français dirigé par Georges Pompidou, sous la présidence du général de Gaulle, n'a pas eu à s'interroger sur les rapports qu'il devait avoir avec le régime issu du coup d'Etat du 21 avril 1967.

Le Quai d'Orsay, dans une note interne du 2 septembre 1974²⁵ résume ainsi l'attitude de Paris à l'égard d'Athènes pendant la dictature militaire :

« Il fallait concilier les réserves que nous inspirait « le régime des colonels » avec notre fidélité au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et avec le souci de nos intérêts permanents ».

La visite du Colonel Nicolas Makarezos à Paris en juin 1969 et le voyage officiel du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Jean de Lipkowski à Athènes en janvier 1972 permettent d'illustrer le

caractère de confiance mutuelle des relations franco-grecques pendant la période 1967-1974.

Ministre de la Coordination, le colonel Makarezos se rend à Paris, le 4 juin 1969, en particulier pour solliciter des Français l'achat de matériel de guerre français. Cette visite a suscité en France chez de nombreux démocrates français et exilés grecs de vives protestations, qui ont beaucoup inquiété les services français de sécurité. Dans une note du 6 juin 1969 du Ministre français de l'Intérieur adressée à son collègue des affaires étrangères il est indiqué dans le détail les mesures prises pour éviter tout incident à l'occasion de la venue en France de Makarezos. En particulier la police française redoute l'assassinat de celui-ci par un commando de militants grecs antifascistes, basés en Angleterre, et qui agirait sur ordre de l'ancien député de l'EDA, Antonios Brillakis²⁶.

Au cours de cette visite hautement appréciée par la presse grecque aux ordres de la junte militaire²⁷, Makarezos a rencontré le ministre des affaires étrangères, Maurice Schumann, qui lui a indiqué que la Grèce ne devait pas se hâter de se retirer du Conseil de l'Europe comme elle en avait l'intention. De fait la France s'est efforcée de mettre en échec les attaques dont Athènes faisait l'objet d'un nombre croissant de pays à l'Assemblée de Strasbourg. Finalement la Grèce, le 12 décembre 1969, a été contrainte de se retirer du Conseil de l'Europe pour éviter d'en être chassée.

Le voyage effectué à Athènes du 27 au 29 janvier 1972, par M. Jean de Lipkowski a revêtu une importance considérable dans l'évolution des relations franco-grecques. En effet la junte militaire, de plus en plus isolée, sur le plan international a accueilli avec faste un ministre d'un grand pays occidental. Cette visite a revêtu d'autant plus de valeur aux yeux du gouvernement grec, que M. de Lipkowski, gaulliste de gauche avait appartenu au groupe de parlementaires français, qui au printemps 1967, avaient désavoué le coup d'Etat des colonels.

Outre son caractère politique indéniable, la visite de M. de Lipkowski a permis de faire avancer des dossiers techniques, qui trouveront leur dénouement après la chute du régime des colonels.

C'est ainsi que sur le plan des relations bilatérales le secrétaire d'Etat français a plaidé pour l'adoption par la Grèce du système SECAM de télévision en couleurs, et la participation de la France au nouveau métro d'Athènes. De fait c'est au cours de la visite à Paris, en avril 1975 de Constantin Caramanlis, redevenu Premier ministre, que la Grèce acceptera le principe de l'adoption du procédé français SECAM. Des entreprises françaises participeront aussi effectivement à la construction, après de nombreuses et interminables études préalables, de la nouvelle ligne du métro d'Athènes, qui sera inaugurée le 28 janvier 2000.

La visite du secrétaire d'Etat, marquée par l'explosion de deux bombes près de l'Ambassade de France, a été désapprouvée par l'ensemble des hommes politiques grecs à la seule exception de Evangelhos Averof-Tositsas, partisan de la politique dite « des ponts » entre la classe politique et le régime militaire et de Spiros Markezinis, qui deviendra pendant une courte période, en 1973, Premier ministre de la dictature. Eric Rouleau, dans *Le Monde*, résumera ainsi la portée du voyage de M. de Lipkowski :

« La morale internationale s'accommode de tout quand il s'agit de défendre ce que l'on considère comme étant les intérêts supérieurs de l'Etat ».

Le second volet de la politique française à l'égard d'Athènes pendant la période 1967-1974 a été constitué par un large accueil de réfugiés politiques ou d'opposants au régime de la dictature. Outre l'hospitalité accordée à Constantin Caramanlis, venu en exil à Paris, dès 1963, juste après sa défaite électorale, la France a accueilli plusieurs milliers de Grecs, intellectuels, journalistes, ou enseignants, qui ont pu sur son territoire développer dans une large mesure une action politique dirigée contre les colonels d'Athènes.

On peut citer parmi les enseignants les noms des Professeurs de droit, A.Manassis, G.Ténékidés, P.Vegleris, qui purent exercer leur métier dans différentes universités françaises. Chez les journalistes il faut distinguer Richard Soméritis, établi en France bien avant le coup d'Etat, et qui avec son père Stratis, réfugié à Paris et une équipe

d'exilés a créé « Athènes Presse Libre », une agence de presse, dont le rôle a été très important pour informer l'opinion publique française de la réalité de la politique menée par la junte d'Athènes. Il convient aussi de mentionner, le nom de Michel Stylianos, venu s'exiler à Paris et qui a dirigé jusqu'en juillet 1974 les remarquables émissions grecques de l'ORTF, c'est à dire de la radio d'Etat française. Ces émissions, qui, avaient une très large audience en Grèce, ont apporté pendant des années à leurs auditeurs grecs une information précise et objective, bien différente de celle diffusée par les médias d'Athènes, soumis à une stricte censure.

Sur le plan humanitaire de nombreux hommes politiques français et le Quai d'Orsay lui même sont intervenus auprès du gouvernement militaire en faveur des prisonniers politiques. C'est ainsi que Mikis Théodorakis a pu émigrer en France, grâce à Jean Jacques Servan Schreiber, journaliste et homme politique, qui, en visite à Athènes, a obtenu de Papadopoulos le droit de ramener à Paris ce grand compositeur.

Il faut dire ici que cette politique française de complaisance à l'égard de la dictature et aussi de large accueil des victimes de cette dictature a été pratiquée aussi à l'égard des régimes de Franco en Espagne et de Salazar au Portugal et a été, au total très efficace. En effet, la chute des régimes portugais et grec en 1974 et espagnol en 1975 a entraîné un maintien ou même un renforcement des positions de la France tant à Lisbonne, Athènes et Madrid, les anciens exilés, revenus au pouvoir, éprouvant une reconnaissance envers Paris pour l'hospitalité dont ils ont bénéficié, et oubliant délibérément les griefs qu'ils ont pu ressentir à son égard²⁸.

On doit toutefois regretter, que la France, patrie des droits de l'homme, ait cru devoir adopter une politique pour le moins ambiguë, à l'égard de régimes infâmes.

III. Le déclin de l'influence française dans les Balkans

La disparition de l'URSS, fin 1991, qui entraîne la chute des régimes communistes d'Europe centrale et orientale va bouleverser, au niveau mondial les rapports Est-Ouest. Les Etats-Unis n'ont plus de rival à leur mesure et apparaissent comme la seule super puissance capable d'imposer sa volonté aux autres Etats ainsi que l'a prouvé la guerre qu'ils ont menée dans le Golfe persique à la tête d'une coalition de nombreux pays.

Le maintien de l'existence d'une Yougoslavie dont les dirigeants sont toujours communistes apparaît alors aux yeux de Washington comme une aberration. Il faut donc pour les Américains faire éclater l'unité de ce pays et y favoriser les forces centrifuges. En Grèce où sévit un fort courant anti-américain de gauche comme de droite, nourri notamment par l'attitude des Etats-Unis à l'égard de la dictature militaire, la classe politique comprend qu'il convient désormais de ne plus tenter de s'opposer à ce grand allié. Andréas Papandréou, en particulier, revenu au pouvoir en octobre 1993, effectue un spectaculaire revirement diplomatique, qui l'amène à se rapprocher des autorités politiques américaines.

Dans ce nouveau contexte international, la France, dont la politique étrangère depuis le début de la V^{ème} République, en 1958, était fondée, tant sur la préservation de ses intérêts nationaux que sur la défense des peuples attachés à leur indépendance va se trouver contrainte d'aligner ses choix diplomatiques sur ceux décidés par les Etats-Unis.

En ce qui concerne les Balkans, la politique yougoslave de la France est de plus en plus subordonnée à celle des Etats-Unis et les relations franco-grecques sont mises à l'épreuve, en raison du rapprochement de Paris avec Ankara, provoqué par des raisons d'ordre commercial et aussi par l'influence de Washington sur le Quai d'Orsay.

1. La subordination à Washington de la politique yougoslave de la France

Mitterrand et la Yougoslavie

François Mitterrand, qui devient Président de la République en mai 1981, est un homme fidèle aux traditions diplomatiques de son pays, en particulier à l'attachement de Paris à une « Grande Serbie » et au maintien de l'unité de la Yougoslavie. Grand admirateur de Tito qu'il dépeint, en novembre 1973, de retour d'une visite à Belgrade en tant que Premier secrétaire du parti socialiste comme « le seul fédérateur d'un pays qu'écartèlent les forces centrifuges », il fera partie de la délégation française venue assister aux obsèques du fondateur de la République fédérative et populaire de Yougoslavie.

Hubert Védrine, décrit ainsi l'analyse de Mitterrand de la situation en Yougoslavie, lorsque ce pays connaît ses premières secousses en 1990-1991 :

« Il pense que l'existence d'une Fédération yougoslave est un bien inestimable mais fragile ; que l'idéal serait de la préserver en la transformant ; qu'en tout état de cause il n'y a pas de *bonne* solution de remplacement de la Yougoslavie, ni à fortiori pour la Bosnie, et surtout pas un découpage en plusieurs Etats. Ceux, qui veulent de bonne foi, comprendre les ressorts profonds de sa politique doivent avoir présent à l'esprit que, dans cette affaire, il cherche plus des solutions que des coupables »²⁹.

Le président français va s'efforcer de convaincre, au cours de l'été 1991, les Serbes et les Croates d'éviter de poursuivre leurs affrontements : le 28 août il reçoit Tudjman à qui il dit que les frontières de la Croatie seront reconnues par un acte international si les 12% de Serbes qui y vivent auront la garantie de leurs droits. Le lendemain c'est au tour de Milosevic d'être reçu à l'Élysée et à qui il rappelle que tous les peuples ont droit à l'autodétermination, le peuple serbe mais aussi les autres peuples formant la Yougoslavie.

Les efforts de Mitterrand pour sauver l'unité de la Yougoslavie seront voués à l'échec. Le 10 décembre 1991 au Conseil européen de

Maastricht, la France soumet à ses partenaires un texte subordonnant la reconnaissance diplomatique des Républiques souhaitant exercer leur droit à l'autodétermination à différentes conditions, en particulier à un engagement sur la protection des minorités. Ce texte est approuvé par les Douze pays formant alors l'Europe communautaire mais dès le 16 décembre l'Allemagne annonce qu'elle va reconnaître l'indépendance de la Slovénie et la Croatie, que la France à contrecœur reconnaîtra à son tour quelques semaines plus tard.

L'Europe va ainsi donner le feu vert à la désintégration de la Yougoslavie. Le 15 janvier 1992 avec lucidité Mitterrand dira au Conseil des ministres :

« Le démantèlement des empires ne profite qu'aux Etats-Unis et à l'Allemagne et pas à l'Europe³⁰ ».

La France et le conflit de Bosnie

Le conflit de Bosnie va durer de 1992 à 1995. C'est le référendum du 29 février 1992 sur l'indépendance de ce pays, organisé par les autorités politiques de Sarajevo, qui va déclencher une guerre civile très meurtrière et qui se terminera par les accords de Dayton le 21 novembre 1995.

Mitterrand, en raison de l'impuissance de l'Europe, va prendre des initiatives pour soulager les souffrances du peuple bosniaque. Ainsi le 26 juin 1992, à l'issue du Conseil européen de Lisbonne il décide de se rendre à Sarajevo afin de forcer le blocus imposé par les Serbes sur l'aéroport de cette ville. Milosevic à la suite de cet acte courageux du président français, qui prouve — contrairement à ce que disaient ses détracteurs — qu'il ne menait pas une politique systématiquement pro-serbe, fait libérer l'aéroport et donne son accord à l'envoi d'observateurs.

La cohabitation en France, qui a lieu de mars 1993 à mai 1995 et qui fait coexister à la tête de l'Etat un président socialiste et un premier ministre de droite ne va pas affecter sensiblement la politique yougoslave de la France. Toutefois si Mitterrand ne souhaite pas la modification de cette politique, Balladur, lui, est favorable à un certain

retrait de la France, trop engagée militairement, selon lui, dans le conflit de Bosnie, à travers sa participation aux forces de l'ONU déployées dans ce pays :

« En mars 1993, notre politique en ex-Yougoslavie se caractérisait par un engagement en hommes toujours croissant – nous fournissions le contingent le plus important mis à la disposition des Nations Unies – sans que les conditions de leur mission aient été clairement définies. Nous étions quelque peu isolés, accusés de faire le jeu des Serbes, pris entre les Américains pro-bosniaques et qui préconisaient la levée de l'embargo sur les armes, et les Européens divisés ou absents »³¹.

Au cours des années 1994 et 1995 les forces aériennes de l'OTAN vont bombarder les forces serbes de Bosnie. La France participera avec ses alliés à ces bombardements tout en regrettant que les décisions prises dans le cadre de la mission de l'OTAN ne soient pas arrêtées, dans la pratique, par le commandement de cette organisation mais directement par les Etats-Unis.

Finalement ce sont les Etats-Unis, qui, après avoir réorganisé les forces croato-bosniaques, dont les succès militaires dans l'ouest de la Bosnie, en mai 1995, contre les Serbes seront très importants imposeront, quelques mois plus tard, un plan de paix par les accords de Dayton³². La signature de ces accords, peu après à Paris ne peut masquer la subordination de la France et de l'Europe aux choix diplomatiques de Washington concernant la Yougoslavie.

La France et le conflit du Kosovo

L'arrivée au pouvoir de Jacques Chirac en mai 1995 va accentuer la dérive de la politique yougoslave de la France, désormais délibérément hostile aux Serbes, notamment sous la pression des Américains.

La question du Kosovo constitue certainement le problème le plus épineux de la péninsule balkanique. Peuplée très majoritairement d'Albanais (82,2% selon le recensement de 1991) cette province de la Yougoslavie, dont l'autonomie a été supprimée en 1989, connaît à partir de 1996 des attentats meurtriers pratiqués contre les Serbes par

l'Armée de libération du Kosovo. La tension monte entre les activistes albanais et Belgrade, qui considère cette province comme le berceau de la nation serbe.

Pour fuir la très dure répression, qui les frappe, des milliers d'Albanais quittent le Kosovo. La communauté internationale dénonce cette répression et met en demeure Milosevic de mettre fin à sa « politique d'épuration ethnique ». Une conférence internationale sur le Kosovo se tient en France à Rambouillet du 6 au 23 février 1999. Les Etats-Unis, qui veulent en découdre avec le régime de Belgrade parviennent à faire échouer cette conférence par l'intermédiaire de Madeleine Albright, très sensible aux pressions albanaises en faveur d'une action armée contre la Serbie.

Le 24 mars l'OTAN commence ses bombardements contre la Serbie, effectués par les Etats-Unis et leurs alliés, comme la France, la Grèce, toutefois, refusant, pour sa part, toute participation à cette opération contre Belgrade. Cette attitude de la Grèce est dénoncée en France par la presse, notamment par *Le Monde*, dans un article de son correspondant à Athènes Didier Kunz intitulé « Athènes cherche une issue pour ses frères serbes »³³. Il est difficile de comprendre cette critique contre la Grèce, très affaiblie sur le plan économique par les conséquences de la crise yougoslave, et souhaitant éviter une guerre pour le moins contestable, de la part d'un quotidien sérieux d'un pays, qui le premier, on l'a dit plus haut, a soutenu l'idée de « Grande Serbie » et contraint la Grèce en 1915 à accueillir à Corfou l'armée serbe en déroute .

Le président Chirac, ancien ministre du général de Gaulle, a prouvé, à l'occasion de la crise du Kosovo qu'il avait abandonné la politique gaulliste d'indépendance nationale, qui, en 1966, avait conduit la France à sortir de l'OTAN, pour ne pas avoir à subir les diktats des Etats-Unis.

Certes, le président français a tenu à indiquer, pendant la période des frappes aériennes qui se termine le 24 juin, que la France n'avait pas accepté aveuglément tous les ordres de bombardements proposés par Washington et qu'en particulier il s'était opposé à la destruction des ponts de Belgrade³⁴.

Le fait est que la France, en 1999, a bombardé un pays, qui pendant des décennies avait été un allié fidèle et n'a pas eu les moyens d'imposer à l'Europe une solution moins brutale à la crise du Kosovo. Cette province a été placée sous l'administration de l'ONU par la résolution 1244 du 10 juin 1999 du Conseil de sécurité. Bernard Kouchner, sur proposition du président Chirac et du Premier ministre Jospin est nommé chef de la MINUK (Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo). Ainsi se trouve consacrée la doctrine du « droit d'ingérence », dont il est un des pères fondateurs, et, qui, sous prétexte de sauver un peuple de la dictature qu'il subit, peut masquer le droit d'une grande puissance d'imposer à un petit Etat une politique qu'il refuse.

Après l'épuration ethnique pratiquée par les Serbes contre les Albanais au Kosovo est intervenue dans cette région une autre épuration ethnique à partir de juin 1999, celle exercée par les Albanais contre les Serbes, sans que n'interviennent les forces de l'ONU, présentes sur place. Il n'est pas sûr, que l'influence de la France, dans ces conditions, puisse se renforcer dans l'ex-Yougoslavie.

2. Les aléas des rapports franco-grecs

La nouvelle amitié franco-grecque (1974-1981)

La période 1974-1981 coïncide exactement d'une part avec le septennat du président Giscard d'Estaing et d'autre part avec l'exercice des responsabilités de Constantin Caramanlis à la tête de la Grèce d'abord comme Premier ministre de 1974 à 1980 puis à partir de cette date comme président de la République³⁵. L'amitié franco-grecque renaît de ses cendres tant en raison des excellentes relations personnelles de ces deux hommes que de la politique de Paris de soutien au nouveau régime démocratique de la Grèce.

La chute du régime des colonels en juillet 1974, que provoque l'invasion de Chypre par l'armée turque, va entraîner une vague d'anti-américanisme à Athènes, qui va se traduire par le retrait de la Grèce de l'OTAN. La France, très habilement, profite de cette situation pour se tenir aux côtés de la Grèce et éviter ainsi une dérive

de ce pays en dehors du giron des démocraties occidentales. Le rôle de Paris va être très efficace sur deux dossiers importants pour le gouvernement Caramanlis : la question chypriote et les relations de la Grèce avec les Communautés européennes.

C'est grâce à la France que seront votées à l'ONU les résolutions les plus dures contre la Turquie, à qui il est demandé de retirer rapidement ses troupes de Chypre. Les relations entre Paris et Ankara vont alors devenir très difficiles alors qu'à l'inverse la France, qui développe avec la Grèce une coopération militaire avec l'achat par Athènes d'équipements français est considérée par le peuple grec comme son meilleur allié, à telle enseigne qu'est alors inventé par la presse hellénique le slogan « Grèce-France – Alliance ».

D'autre part c'est sous l'impulsion de Giscard d'Estaing que la France va soutenir d'abord la décision de normaliser fin 1974 les relations entre la Grèce et le Marché commun, gelées durant la dictature des colonels puis la candidature d'Athènes aux Communautés européennes. Le président français devra vaincre les réticences du Quai d'Orsay et de sa propre majorité politique pour faire admettre l'intégration de la Grèce dans l'Europe communautaire. Finalement, la Grèce deviendra, le 1er janvier 1981, le dixième membre des communautés européennes³⁶ juste après sa réintégration de l'OTAN, le 20 octobre 1980.

L'élection de François Mitterrand, en mai 1981, à la présidence de la République, puis peu après, en octobre, l'accession au poste de Premier ministre d'Andréas Papandréou, met un terme aux relations privilégiées entre Paris et Athènes.

La mise à l'épreuve des liens entre Paris et Athènes (1981-1995)

On aurait pu penser que la présence simultanée à Paris et Athènes d'un pouvoir socialiste allait favoriser les relations entre les deux pays. Le fait est que Mitterrand et Papandréou n'ont jamais entretenu de rapports personnels étroits, à la différence de leurs prédécesseurs respectifs. D'autre part, les rapports entre les partis socialiste et français ne seront pas très simples puisque le Pasok, jusqu'en 1993 va

avoir une orientation sur le plan international proche des pays du tiers monde et sur le plan européen va largement utiliser son droit de veto pour préserver les intérêts de la Grèce, alors que le PS, dès 1983 adopte une politique économique proche des libéraux sur le plan interne, et peu différente de celle des Etats-Unis et de ses partenaires européens sur le plan international.

La politique étrangère d'Andréas Papandréou³⁷ s'est heurtée dans de nombreux domaines aux orientations diplomatiques de la France. Affichant un pacifisme déterminé, qui surprend Paris, la Grèce adopte ainsi le 22 mai 1984 une déclaration avec cinq autres pays, l'Argentine, l'Inde, le Mexique, la Suède et la Tanzanie, appelant au gel de tous les armements nucléaires existant à cette date. S'agissant de l'OTAN dont se rapproche de plus en plus la France, Athènes, tout en ne remettant pas en cause sa réintégration dans cette organisation se désolidarise à plusieurs reprises des décisions prises par ses alliés, et refuse, à plusieurs reprises, de participer à des manœuvres communes organisées par ceux-ci.

C'est surtout par l'utilisation de son droit de veto au sein de l'Europe communautaire que la Grèce va irriter ses partenaires et notamment la France. Elle va ainsi bloquer en avril 1994 une aide de 35 millions d'Ecus à l'Albanie, en raison de l'arrestation de plusieurs Grecs vivant dans ce pays, et s'opposer périodiquement à toute aide financière communautaire à la Turquie. La fermeture des frontières grecques avec l'Ancienne République yougoslave de Macédoine va aussi entraîner en février 1994 un grave conflit entre Athènes et la Commission de Bruxelles.

Les relations franco-grecques vont aussi être mises à l'épreuve, en raison du rapprochement de Paris avec Ankara, que va inaugurer Mitterrand par un voyage en Turquie en avril 1992.

Si Mitterrand et Papandréou ont coopéré pour aider Yasser Arafat, en difficulté avec les Israéliens, à deux reprises en 1982 et 1983, la rencontre organisée en Crète, en novembre 1984, entre le colonel Kadhafi et le président français par le Premier ministre grec a été un échec, qui va laisser un goût amer à Paris comme à Athènes.

La détérioration des rapports franco-grecs (1995 –2002)

L'élection du Président Chirac, perçu en Grèce comme plus sensible aux thèses d'Ankara, a été accueillie avec une certaine inquiétude dans les milieux diplomatiques helléniques. De fait les relations économiques franco-turques vont connaître un essor spectaculaire³⁸. Dès le Conseil européen de Cannes (26-27 juin 1995) le président français critique le Premier ministre grec au sujet de sa politique à l'égard de la Turquie. A ce Conseil A. Papandréou est surpris d'entendre Chirac qualifier K.Gligorov, le président de la FYROM, d'ami personnel et lui recommander de lever l'embargo économique pratiqué par Athènes à l'égard de Skopje.

En février 1996 c'est au tour du nouveau Premier ministre grec, Costas Simitis à être fraîchement accueilli par Chirac, qui se montre insensible aux demandes grecques d'un soutien ferme à propos des incidents opposant Athènes à Ankara à propos d'Imia. Puis en avril 1998, à la suite d'un nouveau veto de la Grèce à l'octroi d'une aide européenne de 375 millions d'écus à la Turquie, Pierre Moscovici, le ministre français des affaires européennes déclare qu'il va falloir réfléchir au moyen de contourner le refus d'Athènes. Ces propos entraînent une très vive réaction de Théodore Pangalos, le ministre grec des affaires étrangères, qui ironise sur « la danse du ventre » pratiquée par Paris pour séduire Ankara. La France réplique par une protestation de son ambassadeur en Grèce³⁹.

La nouvelle politique de détente à l'égard de la Turquie que décide de mettre en œuvre à partir de 1999 Georges Papandréou, le ministre des affaires étrangères, est vivement appréciée à Paris. Toutefois, les relations franco-grecques, largement détériorées depuis 1995, ne sont pas encore revenues à un stade de grande confiance mutuelle.

En conclusion, on peut dire que la politique balkanique de la France à la fin du XX^{ème} siècle ne peut plus être autonome et ne s'exerce désormais qu'à travers la politique étrangère encore balbutiante de l'Union européenne. Paris, qui a beaucoup perdu de son influence politique et culturelle à Belgrade est aujourd'hui présente dans l'ex Yougoslavie essentiellement par ses forces militaires. En Grèce, les

entreprises françaises occupent une place non négligeable dans l'économie. Mais la Grèce, devenue la principale puissance de la péninsule balkanique tient à rester maîtresse de son destin et, tout en reconnaissant ce qu'elle doit à la France, ne saurait accepter de cet allié, comme de tout autre de ses partenaires de l'Union européenne ou de l'OTAN aucune atteinte à ses intérêts fondamentaux.

NOTES

1. En Grèce les capitaux français dominent la Banque d'Athènes, la Banque d'Orient, la Banque de Thessalonique et dans les transports. En Serbie les Français ont évincé les Allemands avec la Banque franco-serbe et la société franco-serbe d'entreprise industrielle et de travaux publics.
2. Voir M. Tacel *La France et le Monde au XX^{ème} siècle*, Paris, Masson, 1989, p. 89.
3. Voir J. Bariety, « La France et la naissance du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, 1914-1919 », *Relations Internationales*, n°103, automne 2000, pp. 307-327.
4. Voir J. Bariety, op. cit.
5. De Gaulle tiendra rigueur à Tito, qui avait reconnu le *Gouvernement provisoire de la république algérienne* « d'avoir enterré la souveraineté française en Afrique du nord avant que l'acte de décès ne soit dressé par qui de droit » ; Voir T. Schreiber, *La Yougoslavie de Tito* Paris, Presses de la Cité, 1977, p. 97.
6. M. Drulovic, *L'autogestion à l'épreuve* Paris, Fayard, 1973.
7. Le comportement peu correct à l'égard de la population grecque des militaires français, dont certains se livraient à des opérations commerciales est dénoncé par A. Vacalopoulos, *Histoire de la Grèce moderne* Paris 1993, Editions Horvath, p. 221.

8. Le général Sarrail est le commandant en chef de l'armée franco-anglaise d'Orient.
9. Voir J. Vavasseur-Desperriers, *République et Liberté, Charles Jonnart, une conscience républicaine 1857-1927*, Paris, Presses universitaires septentrion 1996.
10. Sur l'aide obtenue par Venizélos de Zaharoff, voir annexe 1. Sur le rôle joué par Zaharoff durant la première guerre mondiale voir D. Kitsikis, *Propagande et pressions internationales, la Grèce et ses revendications à la Conférence de la Paix (1919-1920)*, Paris, PUF, 1963, p. 349-367.
11. Voir Annexe 2. Propagande en Grèce. Compte rendu du 25 février 1916 du Colonel Braquet, Attaché militaire en Grèce, à M. Le Ministre de la Guerre.
12. Ministère des Affaires étrangères. Commission de contrôle postal de Marseille. Lettres d'Antoine Vlasto ou adressées à lui du 21 janvier, 1^{er} février et 17 février 1917 et lettre de John Metaxas du 22 juin 1917.
13. Voir Annexe 3. Procès verbal du 8 mars 1917 de remise au détachement franco-russe du Mont Athos du drapeau du prince roumain Etienne conservé au monastère de Zographe.
14. Voir Annexe 5 le rapport du lieutenant-Colonel Mougin.
15. Voir Ministère français des affaires étrangères, PA AP Millerand p. 41.
16. Op. cit. p. 53 et suite.
17. Voir G. Castellan, *Histoire des Balkans (XIV^e-XX^e siècle)*, Paris, Fayard, 1991, p. 408.
18. op. cit. à la note 15 p. 32.
19. Voir E. Driault et M. L'Héritier *Histoire diplomatique de la Grèce de 1821 à nos jours*, PUF 1926. Tome V, p. 424.

20. Voir le livre de J.B.Duroselle *La décadence 1932-1939*, Paris, Imprimerie nationale, 1979.

21. Voir *Le Matin* du 2 décembre 1922 et *L'Homme libre* du 14 juin 1923.

22. En 1924 la Grèce soulève la question des phares des côtes grecques, contestant la prorogation accordée le 1^{er} avril 1913 par la Turquie à la Société française, qui en avait obtenu la concession.

23. Lettre n°105 du 11 juin 1927 de M. Clement Simon Ambassadeur de France en Grèce à M. Briand, Ministre des affaires étrangères. Archives du Quai d'Orsay.

24. Voir Annexe 6.

25. Voir Annexe 7.

26. Voir Annexe 8.

27. Le quotidien *Nea Politeia* dans son édition du 6 juin 1969 se félicite du concours de la France à la junte d'Athènes en écrivant : « Le gouvernement français appartient par excellence à ceux qui sont toujours demeurés insensibles aux hurlements des compagnons de route internationaux du communisme. Il a toujours refusé de se livrer à une manifestation de réprobation du régime grec, même de forme. Le peuple grec apprécie profondément cette attitude irréprochable de la France à l'égard de notre pays ».

28. Constantin Caramanlis de retour à Athènes, après un exil parisien de 11 ans a exprimé en termes chaleureux sa reconnaissance envers la France. Voir Archives du Ministère français des Affaires étrangères la dépêche n° 260-264 du 31 juillet 1974 de l'Ambassadeur de France en Grèce, M. de Margerie.

29. Hubert Védrine, *Les mondes de François Mitterand*, Paris, Fayard, 1996, p. 603.

30. Voir op. cit. à la note 29, p. 620.

31. E. Balladur *Deux ans à Matignon*, Paris, Plon, 1995, p. 111-112.
32. Les accords de Dayton du 21 novembre 1995 consacrent le partage ethnique de la Bosnie, qui est formée de deux entités : *la Fédération de Bosnie-Herzégovine* (Fédération bosno-croate, 51% du territoire) *la République Serbe de Srpska* (49%). Ces accords seront officiellement signés à Paris, le 14 décembre 1995.
33. *Le Monde* du 1^{er} avril 1999.
34. *Le Monde* du 12 juin 1999.
35. C. Caramanlis fera un premier quinquennat comme président de la République de 1980 à 1985, puis un second quinquennat de 1990 à 1995.
36. Voir J. Catsiapis, *La Grèce, dixième membre des Communautés européennes*, Paris, 1980, la Documentation française.
37. Voir J.Catsiapis « La politique étrangère d'Andréas Papandréou », *Revue d'Etudes helléniques*, Printemps 1997, p. 13-28.
38. C'est dans le domaine de l'armement que la coopération franco-turque va notamment se développer. Les entreprises françaises, Aérospatiale et GIAT industries, favorables aux rencontres entre universitaires des deux pays, ont ainsi financé avec l'Ambassade de Turquie en France la publication des Actes du Colloque organisé le 18 novembre 1997 par l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) et le Centre pour la Recherche stratégique d'Ankara.
39. *Le Monde* du 2 mai 1998.

ANNEXE 1

Dépêche 1099 de l'Ambassadeur Guillemin, 30 décembre 1915

Réponse à votre télégramme 985

TRES CONFIDENTIEL. M. Venizélos s'est montré touché et reconnaissant de l'offre de M. Zaharoff. Il m'a déclaré qu'il accepterait volontiers le concours généreux d'un compatriote dont il connaît le patriotisme et la libéralité.

SECRET. Il a conclu toutefois des termes de votre télégramme 985 que la somme dont il s'agit ne serait pas mise à sa disposition exclusive et que le Gouvernement français aurait pris part aux décisions concernant son emploi. Je l'ai confirmé dans cette interprétation et qu'il y aurait grand intérêt à maintenir si M. Zaharoff est de son côté disposé à y consentir. Votre Excellence estimera sans doute comme moi qu'il y aurait avantage à ne pas prendre de décision définitive avant l'arrivée de M. Turot qui partant demain matin pour Salonique sera à Paris dans une huitaine de jours et pourra donner un avis très utile.

Guillemin

ANNEXE 2

Propagande en Grèce. Extraits du Compte rendu du Colonel Braquet, Attaché militaire en Grèce à M. le Ministre de la Guerre (Etat major de l'Armée – 5^{ème} Bureau).

Athènes 22 février 1916

J'ai l'honneur de vous adresser sur la propagande française les explications ci-après.

Tout d'abord, je rappelle que dès le début de la guerre, la propagande en Grèce a été effectuée en pleine communion d'idées avec M. Fougères, Directeur de l'Ecole française d'Athènes. Je crus devoir attirer votre attention sur l'intérêt de nommer à Athènes un Directeur général de la propagande et un agent chargé spécialement de la presse.

La propagande en Grèce est actuellement assurée par

1° M. Salanson, correspondant du « Matin », Directeur local d'une succursale de l'Agence internationale d'information, « Radio », créée à Paris sous la direction générale de Turot. Il a été décidé que M. Salanson serait chargé des relations de la légation avec les journaux gouvernementaux.

2° M. Bertrand, correspondant du « Temps » serait chargé des relations avec les feuilles ententistes.

3° M. Fougères était réservé et limité à la propagande par les brochures, conférences etc. mais il ne devrait plus désormais s'occuper des Questions de presse

4° L'Attaché militaire

Or depuis quelques mois la quantité et l'importance des documents reçus de Paris exigerait mieux que cette organisation de fortune. Il y aurait lieu, pour faciliter ma tâche d'augmenter mon personnel d'un Officier, qui serait chargé de toute la besogne matérielle exigée par la propagande (dépouillement des documents, préparation d'articles, expédition/réception de certains télégrammes).

Nous avons affaire à un peuple à la fois commerçant et oriental : sa vue est courte et réaliste, et il n'est sérieusement impressionné que par la force. On doit tenir compte de cette mentalité en ce qui concerne l'effet utile de notre propagande.

Quant aux Officiers de l'Etat major de l'Armée hellénique quelles que soient leurs convictions intimes, ils ne les manifesteront que dans la limite de leurs intérêts, et actuellement leurs intérêts leur commandent de n'avoir sur notre guerre d'autre opinion que celle qui peut être agréable au Roi. Ce dont il faut être convaincu, c'est que l'Etat major de l'armée grecque tout entier, est nettement germanophile.

ANNEXE 3

Procès verbal de remise au détachement franco-russe du Mont Athos du drapeau du prince roumain Etienne, conservé au monastère de Zographe

L'an 1917, le 18 mars, le capitaine Six, commandant le détachement franco-russe du Mont Athos s'est présenté devant la Supérieur et l'építrope du couvent de Zographe et les a requis d'avoir à lui remettre le drapeau du prince roumain Etienne, conservé dans le salon de réception. Après avoir protesté contre cette, décision, l'higoumène a remis le drapeau entre les mains du Lieutenant Arnaud, qui l'a présenté aux troupes assemblées dans la cour du monastère. Les troupes ont présenté les armes.

En foi de quoi nous soussigné, Georges Six, capitaine, commandant le détachement du Mont Athos, nous avons rédigé le présent procès-verbal, dont copie a été remise pour décharge au supérieur du couvent de Zographe.

Ont signé comme témoins : Arnaud(Emile), sous lieutenant d'infanterie coloniale, commandant le détachement de Zographe, et Tastet (Jules), sergent, faisant fonction de fourrier.

Couvent de Zographe, le 8 mars 1917.

Les témoins soussignés certifient le présent procès-verbal sincère et véritable

(signé) Arnaud, Tastet

Le capitaine commandant le détachement franco-russe du Mont Athos

(signé) G.Six

ANNEXE 4

Chronique de Raymond Poincaré du 15 janvier 1921 dans la Revue des deux Mondes (Extraits) :

« Il nous arrive parfois dans la vie d'avoir un vieil ami, qui se conduit très mal envers nous. Comme nous le tutoyons depuis l'enfance, nous ne voulons pas nous donner le ridicule de nous battre en duel avec lui. Nous croyons nous venger suffisamment en prenant le parti de ne plus le saluer. Mais à partir du jour où nous nous sommes arrêtés à cette résolution, c'est comme un fait exprès : nous rencontrons partout notre vieil ami, et lui, qui ne nous en veut pas du tout pour le mal qu'il nous a causé, il redouble de politesse envers nous et met chapeau bas à notre passage. Que voulez vous que nous fassions ? Nous commençons par détourner la tête, une fois, deux fois ; mais il insiste et, de guerre lasse, un beau jour, nous lui rendons son salut.

Je ne jurerais pas qu'avec la Grèce les choses se passent autrement. Au lieu de nous mettre en garde contre les suites de son apostasie, nous avons frappé son roi d'une excommunication mineure. Nous n'avons même pas rappelé nos ministres, nous les avons consignés dans leurs légations. Le roi a débarqué au Pirée, acclamé par la foule enthousiaste et il est rentré dans ce Palais d'où il avait envoyé à Guillaume II de si chaleureux télégrammes. A peine avait-il mis le pied sur les marches du trône qu'il a donné aux Alliés l'assurance solennelle de sa fidélité. Les Alliés faisant mine de ne pas entendre, il a recommencé. Il va se trouver tous les jours sur notre chemin pour nous donner un coup de chapeau. Un beau matin, nous aurons un mouvement réflexe et nous oublierons de rester couverts. Tâchons, du moins, ce jour là, d'avoir avec le roi Constantin une explication théorique, et si nous retirons notre anathème, prenons pour l'avenir des garanties efficaces. Il en est une qu'il ne serait, sans doute, pas impossible de nous faire attribuer. Dans le traité passé, le 10 août 1920 à Sèvres, entre l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, d'une part et la Grèce, d'autre part, il y a deux parties distinctes, un préambule et trois chapitres comprenant vingt articles. L'Angleterre ne paraît pas disposée à modifier le traité lui-même mais peut être reconnaît-elle

que les considérants et la conclusion du préambule ne sont plus tout à fait en harmonie avec les évènements :

« La France et la Grande Bretagne renoncent, en ce qui les concerne, aux droits Raspéciaux de surveillance et de contrôle qui leur avaient été reconnus vis à vis de la Grèce par le traité de Londres du 7 mai 1832, par le traité de Londres du 14 novembre 1863 et en ce qui concerne les Iles Ioniennes par le traité de Londres du 29 mars 1964». Pourquoi ne pas revenir, au moins provisoirement sur cette renonciation ? Venizélos nous avait montré une Grèce très rapidement grandie et nous. Elle vient de nous avouer qu'elle était encore mineure. Prenons un peu de temps avant de lui accorder un affranchissement irrévocable.

ANNEXE 5

le 20 juillet 1919

Etat-major du C.A.A.

Liaison française

Rapport du Lieutenant-Colonel MOUGIN, Chef de la liaison française près le Ministère de la Guerre ottoman, sur le rôle que doit jouer la France en Orient.

Secret

I. LA SITUATION ACTUELLE EN TURQUIE.

Les évènements de Smyrne, les massacres qui les ont suivis au cours des essais d'occupation par les Grecs de tout le vilayet, la campagne de notre presse néfaste pour nos intérêts, les nouvelles mises en circulation sur le partage probable de l'Empire ottoman, ont provoqué en Turquie un mouvement nationaliste tel qu'on doit envisager, avec une certaine anxiété, les faits qui s'y développent actuellement.

Tout l'intérieur, notamment l'Anatolie, est en feu; l'incendie gagne de plus en plus et ne tardera pas à atteindre Constantinople; les signes

précurseurs l'annoncent : mouvement de l'entente libérale, formation de bandes par le congrès national.

Tous les partis se sont mis nettement en campagne contre le Gouvernement; ils ont déjà réussi à culbuter le Ministre de l'Intérieur Ali Kemal et son directeur de la police, le colonel Halil Bey. L'entente libérale, sous la conduite de l'homme énergique et populaire qu'est le colonel Sadik Bey, vise beaucoup plus loin; elle prend nettement pour cible le Sultan auquel elle reproche son despotisme et ses tendances anglaises.

La masse turque bouge aussi. Des réunions se tiennent un peu partout, on s'organise, on s'arme, on est bien décidé à résister à l'emprise grecque. Peut-être faut-il s'attendre à des massacres prochains si des solutions énergiques ne sont pas prises, si les Alliés ne mettent pas le holà aux fautes commises par les Grecs.

De ces solutions, les meilleures seraient :

- 1° - L'évacuation de Smyrne par les grecs,
- 2° - L'occupation de toute l'Anatolie par l'armée française d'Orient,
- 3° - Une décision urgente du Conseil des Cinq fixant le sort futur de la Turquie.

Peut-être est-ce demander beaucoup; il est cependant temps d'agir. Les esprits sont très surexcités.

En ce moment, l'insurrection a gagné presque toute l'Anatolie.

Le général Moustapha Kemal Pacha, inspecteur de la 3^e Armée, s'est nettement mis en rébellion contre le Gouvernement; il est parvenu à réunir sous son autorité politique et militaire tous les mouvements nationalistes jusqu'alors épars. Les opérations sont commencées pour le recrutement d'une armée de 300.000 hommes. Tous les anciens soldats licenciés à la suite de l'armistice accourent dans ses rangs. Les cadres sont ceux de l'armée régulière. Les approvisionnements sont

fournis par des contributions volontaires ou forcées. Le matériel vient des dépôts officiels ou clandestins.

D'ailleurs, le mouvement était commencé depuis longtemps, mais il aurait avorté dans la lassitude générale, si les événements de Smyrne et de Ménémén n'avaient pas jeté les masses dans la colère et le désespoir. L'Italie soutiendrait ce mouvement nationaliste en donnant tous renseignements, en fournissant des armes.

Un comité national, venu de Constantinople, s'est joint à Moustapha et va faire procéder aux élections et réunir une Chambre en Anatolie. Son programme est : expulsion des Grecs - renversement du Cabinet et du Sultan au bénéfice d'un gouvernement provisoire et du Prince héritier (connu comme francophile) - unité turque dans une fédération avec les Arabes.

Le Cheikh des Arabes de l'Irak, Adjemieh Pacha, est avec eux.

Les organisateurs de tout ce mouvement sont très montés contre l'Angleterre. Ils affirment leur grand désir de rester en bonnes relations avec la France et sont disposés à nous donner des concessions politiques et économiques en échange de notre appui moral. Ils prennent toutes mesures pour éviter que les populations chrétiennes ne soient molestées, mais disent que, si on laisse le mouvement durer ou s'ils trouvent de la résistance de la part des Alliés; il ne leur sera pas possible de répondre des volontaires qui se joignent à eux en foule.

Officieusement, il nous ont fait tenir des propositions précises, notre Haut-Commissaire à Constantinople en a été saisi.

La situation est donc du plus haut intérêt et le moment est unique. Le déclenchement du mouvement est suspendu en raison de l'incertitude sur l'attitude des puissances et notamment de la France.

II. MAINTIEN DE L'EMPIRE TURC DANS L'INTERET DE LA FRANCE.

Le démembrement complet de la Turquie, son partage en zones mises respectivement sous le mandat de plusieurs puissances, l'occupation de Smyrne qui semblait confirmer les nouvelles au sujet de la diminution de l'Empire ottoman, ont consterné les Français d'Orient, navrés et craignant par dessus tout de voir disparaître l'influence prépondérante et diminuer le rôle traditionnel de la France en Orient.

Le maintien d'une grande Turquie dans l'intérêt de la France s'impose et nous présentons ici les arguments basés sur des renseignements certains, sur des documents authentiques, sur ce que nous avons vu, observé, constaté au cours de notre séjour en Turquie, au cours de nos voyages en Asie Mineure et en Syrie.

Avant de présenter ces arguments, nous tenons à dire que nous ne voulons pas soutenir le turc pour lui-même, et que nous n'avons en vue que le seul intérêt de la France.

III. ARGUMENTS DE DROIT.

Tout le monde connaît bien, en Turquie, Wilson et ses 14 points. Le Droit, a dit M. Wilson, est une chose plus précieuse que la paix et, se basant sur le droit "ce Souverain du Monde" il énonçait son grand principe des nationalités, principe auquel se ralliaient toutes les Puissances de l'Entente.

Peut-on refuser au turc de reconnaître son existence comme nation? n'a-t-il pas son passé, son histoire? N'est-il pas l'élément le plus nombreux en Turquie comme en Asie Mineure? Les statistiques qui lui sont le plus contraire ne s'accordent-elles pas toutes à lui reconnaître près des 80% de la population totale? Peut-on refuser à ce grand empire le droit à l'existence alors que, depuis des siècles, le conquérant disparu, le turc ne cherche plus qu'à sauvegarder son indépendance ?

L'indépendance ? Pourquoi ce droit ne lui serait-il pas reconnu, alors que nous venons d'ériger en Etats nouveaux une Arménie, une Tchéco-Slovaquie, une Yougo-Slavie, une Pologne. L'Empire de Mahomet II n'a-t-il pas autant de droits que ces nations nouvelles dont les habitants étaient dispersés depuis des siècles ?

Pourquoi avoir voulu ignorer les 83% de la population de Smyrne qui sont nettement turcs, en autorisant les Grecs à occuper la ville ?

Il est évident que nous n'avons pas le moyen d'empêcher les Grecs d'être jetés à l'eau, ce qu'ils ont d'ailleurs bien mérité. Nous assistons à la levée en masse d'un peuple qui, malgré ses défauts, est fier et courageux et qui n'accepte pas d'être livré, pieds et poings liés, à une nation qu'il méprise et qu'il n'a pas rencontré sur les champs de bataille. Nous sommes dans l'alternative: ou de nous déclarer contre eux, ce qui n'empêchera rien, car nous ne sommes pas en état, ayant le gros de nos troupes dans les Balkans, d'intervenir par les armes, ce qui nous donnera un rôle ridicule, nous aliénera définitivement toutes sympathies et provoquera le massacre des populations chrétiennes, ou de favoriser le mouvement, tout au moins en n'intervenant pas, ce qui est l'occasion unique de reprendre notre place et nos intérêts, ce qui est juste et conforme à nos traditions, attendu qu'il s'agit d'un peuple qui lutte pour son existence et ne veut ni être réduit en esclavage, ni être humilié.

A ces questions de droit et de justice, s'ajoutent des arguments de sentiment et de culture.

Le peuple turc ressemble étonnamment, comme caractère, au peuple français; comme lui il est noble, généreux, tolérant, disons le sans crainte, comme notre paysan il est travailleur, attaché à la terre.

Notre culture y est ancrée, on ne parle que le français dans les familles turques, ce sont nos littérateurs qu'on lit, notre musique qu'on joue, nos mélodies qu'on chante. La femme turque a l'élégance de la nôtre, racée comme elle, c'est la seule femme qu'en Turquie on puisse fréquenter avec plaisir, avec décence.

Nous pouvons dire nettement que les Turcs est le peuple le plus sympathique dans les Balkans et certainement le plus propre au physique comme au moral.

IV. INTERETS POLITIQUES.

Aux arguments de droit et de sentiment dont nous venons de parler s'ajoutent des intérêts politiques procédant notamment des relations amicales de la Turquie avec la France.

Rappelons seulement le traité de François 1^{er} Suleyman le Magnifique, les relations des Sultans et de nos Rois, la politique d'amitié de la 1^{ère} République et de Napoléon 1^{er} avec la Porte, enfin l'aide puissante donnée par Napoléon III à la Turquie dont l'indépendance fût sauvée par nos troupes en Crimée.

Les conditions de politique internationale n'ont pas tellement changé que nous n'ayons plus d'intérêt à avoir un appui en Orient.

La question d'Orient est d'autant plus grave qu'elle est souvent la plus ignorée, qu'elle laisse indifférente la grosse masse du peuple français. L'Orient c'est la porte de l'Asie, la route des Indes et de l'Océanie, le centre des religions. C'est de là que sont tirées les ficelles qui mènent les musulmans; or, nous ne devons pas oublier combien la France est puissance musulmane, celle qui de toutes les Puissances a eu la compréhension la plus nette de l'esprit, de l'âme musulmane, celle qui s'est montré la plus tolérante. Disons-enfin, que c'est de là que viendront toutes les difficultés et les nouvelles guerres, si nous persistons à disloquer un Empire qui forme un tout.

Pouvons-nous trouver en Orient un appui aussi solide que le sera pour nous l'Empire ottoman? Non.

La nouvelle Serbie est trop loin des Détroits, sans action sur l'Asie Mineure.

La Russie est loin d'avoir repris son unité, et d'ailleurs serait-elle à nouveau notre alliée que nous savons, par l'expérience de la Grande Guerre, que nous avons besoin de la libre disposition des Détroits.

La Grèce, aucun fond à faire sur elle. M. Venizelos obtient beaucoup, trop même, mais les Grecs lui reprochent toujours de n'avoir pas obtenu assez; l'empire d'Alexandre ne comprenait-il pas la Perse et le Caucase. Et puis, le parti de Constantin est encore très fort surtout dans l'armée.

Reste donc la Turquie; organisée, conseillée, dirigée par nous, nous pourrions la rendre forte et faire fond sur son armée, son peuple, sa loyauté, à condition de vouloir s'en occuper ce que nous avons malheureusement négligé de faire pendant trop longtemps.

V. NOS INTERETS ECONOMIQUES.

La France a, en Turquie, d'énormes intérêts que nous ne devons pas négliger.

Chacun sait que toutes les Sociétés, en Turquie d'Europe comme en Asie Mineure, que toutes les grandes Compagnies de Constantinople, que toutes les exploitations ne marchent qu'avec des capitaux français. Compagnie des eaux, Compagnie des phares ottomans, tramways, quais, banques, mines, chemins de fer, tout est français.

Nous avons entre les mains les 5/6 des actions de la Dette ottomane, les statistiques prouvent que les finances turques sont composées par 80% de capitaux français.

Pense-t-on qu'une autre puissance protectrice protégerait nos intérêts ? Ne voudrait-elle pas s'en créer au détriment des nôtres ?

Et puis, n'aurons-nous pas en Turquie un vaste champ d'activités ? il y a encore de nombreuses richesses à mettre en valeur. Nous ne connaissons encore rien du sous-sol de l'Asie Mineure.

Constantinople dans nos mains, c'est le contrôle de tout le transit entre l'Europe et l'Asie, c'est la possession des bassins miniers de la Mer Noire, des riches plaines de la Russie méridionale.

Notre rôle économique, déjà si grand en Orient, doit devenir de tout premier ordre.

Tous ceux qui ont intérêt à ne pas nous désirer en Turquie mettent sous nos yeux le tableau comparatif du commerce des différents Etats avec la Turquie. Voyons-le :

	en 1887	en 1990
Angleterre	61%	35%
France	18%	11%
Autriche	12%	21%
Allemagne	6%	21%
Italie	3%	12%

Que constatons-nous ? Tout simplement les efforts considérables faits par la triple alliance (Allemagne, Autriche, Italie), qui ont réussi à augmenter énormément leur commerce, non pas seulement au détriment de la France, mais plus encore à celui de l'Angleterre.

L'Allemagne avait vu juste en visant au renforcement de la Turquie que, pour notre part, nous abandonnions; elle y supplantait notre influence. L'Allemagne vaincue nous devons reprendre notre place, celle que nous n'aurions pas du perdre, celle qui justifie les plus belles espérances.

L'Angleterre n'a qu'intérêt à nous aider en Turquie, en réciprocité de l'aide que nous pouvons lui donner en Arabie.

VI. CONCLUSIONS.

De ce rapport, comme des rapports que nous avons précédemment établis, nous concluerons que la France ne doit pas abandonner la Turquie.

Etre pour le Turc, c'est être Français.

Vouloir une Turquie forte, une Turquie d'une intégralité aussi grande que possible, une Turquie organisée, guidée par nous, c'est servir la France, son influence, ses intérêts, c'est sauvegarder tous les droits qu'une longue suite de siècles, que nos traditions, que notre glorieux passé, nous ont acquis.

Une politique grécophile à l'excès ne peut que nous discréditer en Orient, non seulement aux yeux des Turcs, mais aussi dans les colonies européennes; nous ne pouvons soutenir les auteurs des massacres de Smyrne et de Ménémen, ni prêter la main à l'asservissement, à l'humiliation, au démembrement d'un peuple qui nous connaît, qui nous veut, qui a été notre allié pendant cinq siècles.

Notre but doit être : Conserver à la Turquie tous les pays turcs avec mandat de la France.

ANNEXE 6

Déclaration du 13 avril 1939 de Georges Bonnet, Ministre français des Affaires étrangères :

« Le gouvernement français attachant la plus grande importance à prévenir toute modification imposée par la force ou la menace de la force au statu quo dans la Méditerranée et dans la péninsule balkanique et prenant en considération les inquiétudes spéciales que les évènements de ces dernières semaines ont fait naître avait décidé d'accord avec le gouvernement britannique de donner à la Grèce l'assistance particulière qu'au cas où une action serait entreprise qui menacerait clairement l'indépendance de la Grèce et à laquelle le

gouvernement grec estimerait qu'il est de son intérêt vital de résister avec ses forces nationales, le gouvernement français se tiendra pour engagé à lui prêter immédiatement toute l'assistance en son pouvoir ».

Documents diplomatiques français 1932-1939

Tome XV 16 mars-30 avril 1939 594-595

ANNEXE 7

Ministère des Affaires étrangères. République française. Direction des affaires Politiques Europe. Sous Direction d'Europe Méridionale

Note sur les relations politiques franco-grecques. 2 septembre 1974 (extraits) :

Le coup d'Etat d'avril 1967 nous posa un problème délicat. Il fallait, en effet, concilier les réserves que nous inspirait le « régime des colonels » avec notre fidélité au principe de non ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et avec le souci de nos intérêts permanents. Jusqu'à la fin de 1968, notre Ambassadeur eut instruction d'éviter de se mêler à la vie officielle et d'observer la plus grande réserve ; il ne fut autorisé à en sortir que lorsque le gouvernement d'Athènes montra par des avances qu'il acceptait une attitude, dont la neutralité, à Strasbourg par exemple, n'était pas sans avantage pour lui.

Nous nous sommes donc attachés à maintenir nos distances vis-à-vis d'Athènes, où aucun membre du gouvernement, à l'exception du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ne s'est rendu en visite officielle durant 7 ans, sans pour autant nous associer à ceux de nos partenaires, comme les Pays Bas, qui se montraient les plus ardents à condamner publiquement la Grèce au Conseil de l'Europe, à l'Assemblée de l'UEO, ou à Bruxelles.

Le gouvernement hellénique s'est accommodé de cette attitude qui a permis le maintien de relations politiques, correctes mais sans chaleur, entre les deux pays. Celles-ci n'ont pas été perturbées par la

présence en France de nombreux exilés grecs de marque, notamment M. Caramanlis, et les activités de nombre d'eux ; les plaintes adressées par l'ambassade de Grèce à ce sujet ont été régulièrement éconduites. De même, n'avons – nous jamais renoncé à effectuer à Athènes, avec la discrétion nécessaire à leur succès, des démarches humanitaires en faveur de prisonniers politiques.

ANNEXE 8

Visite en France du Colonel Makarezos.

Ministère de l'Intérieur. Secrétariat général pour la police. Paris, 6 juin 1969

Lettre du Ministre de l'Intérieur au Ministre des Affaires étrangères(extraits).

Objet : Possibilité d'incidents à l'occasion de la visite du Colonel Makarezos, ministre grec de la Coordination et mesures prises.

Le voyage du ministre grec de la coordination, M. Makarézos peut d'autant plus fournir aux adversaires du nouveau régime d'Athènes l'occasion de provoquer des incidents que l'on sait maintenant par la presse le motif de ce voyage, à savoir l'achat de matériel de guerre français en remplacement des armes refusées par les Américains aux colonels grecs en raison de leur entêtement à différer les élections et le processus de libéralisation.

Les renseignements ont d'abord porté sur l'intervention à partir d'Angleterre, d'un commando de militants grecs antifascistes chargés par un ancien député de l'Union démocratique des Gauches(E.D.A.) M. Antonios Brillakis, d'assassiner, à Paris, le colonel Makarézos.

Une information a ensuite indiqué que trois cars, venant d'Allemagne de l'Ouest, transporteraient à Paris des ressortissants grecs destinés à participer aux manifestations prévues pour demain.

Ces renseignements ont paru sérieux, M. Antonios Brillakis est un responsable communiste, du type activiste, organisateur du seul réseau de résistance grecque en Europe occidentale disposant d'hommes de main et ayant des prolongations dans la clandestinité en Grèce, « Le Front Patriotique Grec ».

M. Brillakis a très vraisemblablement pris part à l'opération qui a conduit à la capture, au dessus d'Orly, du Boeing de « L'Olympic Airways », par deux « révolutionnaires » italiens, le 8 novembre dernier.

D'autre part une information non recoupée a fait état des initiatives éventuelles d'un peintre nommé Canas, qui cherchait à savoir où résidait M. Makarézos.

Pour éviter des incidents, des instructions ont été envoyées aux postes frontières pour intercepter les « commandos » cherchant à pénétrer sur notre territoire.

En ce qui concerne M. Brillakis il a été décidé de lui refuser l'accès du territoire français jusqu'au 8 juin et de le refouler sur le pays de provenance à l'exclusion de la Grèce.

Ces mesures n'empêcheront pas pour autant des initiatives de l'extrême gauche française : dès le 30 mai « le Comité français pour la Grèce démocratique », d'obédience communiste a demandé à ses adhérents d'adresser des motions de protestation au Palais de l'Élysée et à l'Hôtel Matignon.

Des actions violentes sont envisagées contre les agences de voyages grecques, voire contre les établissements Marcel Dassault, fournisseur éventuel d'avions aux autorités grecques.

Le Préfet de Police a reçu des instructions précises pour faire échec dans toute la mesure du possible à des manifestations sur la voie publique.